

Demandes d'organismes d'enquête

Le Bureau de l'AIPRP a traité 138 demandes de divulgation d'information présentées aux termes de l'alinéa 8(2)e) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Ceci représente une baisse de 22,0 % par rapport à l'exercice précédent.

Accès amélioré

Programme d'examen des dossiers

En 2001-2002, le Bureau de l'AIPRP a examiné, dans le cadre de ce programme, environ 350 000 pages d'anciens dossiers du Ministère avant de les transférer aux Archives nationales. Grâce à ce programme assez particulier, le Ministère rend public chaque année un certain nombre de dossiers, mettant ainsi à la disposition des chercheurs un volume toujours plus grand d'information sur le rôle du Canada dans la conduite des affaires internationales.

Section historique – Programme d'accès non officiel

Ce programme donne aux universitaires et aux chercheurs sérieux la possibilité de consulter des dossiers détenus par le Ministère à des fins professionnelles. Avec le concours des différentes directions, il est parfois possible ainsi de faciliter l'accès aux dossiers du Ministère, en dehors du cadre officiel de la *Loi sur l'accès à l'information*, sans pour autant compromettre le caractère confidentiel des renseignements délicats.

Accès non officiel

Le bureau de l'AIPRP a répondu à plusieurs demandes d'accès non officiel à des renseignements. Des demandes non officielles sont également adressées à des directions du Ministère, au Service des relations avec les médias, à la bibliothèque principale du Ministère (qui est située au Rez-de-Chaussée de l'édifice pour faciliter l'accès au public), ainsi qu'aux missions à l'étranger. Les agents ministériels sont encouragés à envisager de répondre à ces demandes non officielles. L'AIPRP tient en outre un site Web où sont placées des descriptions des demandes après leur traitement, afin de renseigner le public sur les renseignements déjà divulgués par le Ministère. Ce site se trouve à <http://www.dfait-maeci.gc.ca/departement/privacy/menu-fr.asp>.

Salle de consultation

Une salle de consultation est ouverte au public près des locaux du Bureau de l'AIPRP. Les manuels en usage au Ministère et d'autres documents y sont à la disposition du public et des personnes qui souhaitent consulter sur place des documents rendus publics sans avoir à acquitter des frais de photocopie.